



Résiliation mutuelle facultative

Par **nas30**, le **19/10/2008** à **14:50**

Bonjour,rnrnDepuis le 1er janvier 2008, je suis adhérente à la mutuelle facultative de mon employeur.rnrnDepuis le 1er octobre 2008, je suis salarié d'une autre société qui m'impose sa mutuelle de groupe.rnrnJ'ai donc demandé à ma précédente mutuelle de bien vouloir résilier mon adhésion au 1er octobre 2008, en leur justifiant par une attestation que j'étais désormais adhérente à une mutuelle obligatoire.rnIls m'ont répondu que je devais respecter le préavis et que ma résiliation ne serait effectivement qu'au 5 décembre 2008. rnrnQue dit la loi à ce sujet ? rnrnQue dois-je faire ? rnrnEn vous remerciant par avance.rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **16:03**

bonjour, vous n'avez pas de préavis légal à respecter, ni contractuelle non plus, il doit accepter votre résiliation tout simplement parce que vous avez par l'employeur adhérer à une assurance de groupe ou collective et obligatoire, cordialement

Par **nas30**, le **19/10/2008** à **16:42**

C'est bien ce que je leur avais dit mais ils ont maintenu leur position, au point d' me faire douter... Je vais donc insister à nouveau.rnrnMerci de votre aide.rnrnCordialement.

Par **charenton**, le **27/10/2008** à **22:32**

Bonsoir
Il suffit d'une attestation de votre employeur actuel qui stipule que la mutuelle est obligatoire et que vous êtes employé chez "eux" depuis
Bon courage